

François-Xavier LAUNAI, Pierre HERTFELDER et Jean-François DUMETZ
NOTAIRES ASSOCIES

ADRESSE e-mail : bsrk.notaires@paris.notaires.fr

Dossier suivi par
Cyrielle CLEMENT
cyrielle.clement.75007@paris.notaires.fr

SUCCESSION Mme BOUSAC Nuria
1006995/CC/

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE Maître François-Xavier LAUNAI Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «François-Xavier LAUNAI, Pierre HERTFELDER et Jean-François DUMETZ, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à PARIS 9eme, 24 rue Vignon, certifie avoir reçu le 15 février 2018 l'acte contenant partage entre :

Madame Frédérique Françoise **BOUSAC**, Chef de mission, épouse de Monsieur Jean-François **LAVERGNE**, demeurant à BAILLY-ROMAINVILLIERS (77700) 6 rue des Boullins .
Née à PARIS 15ÈME ARRONDISSEMENT (75015), le 15 novembre 1960.

Monsieur Julien André **BOUSAC**, Consultant, demeurant à PARIS 19ÈME ARRONDISSEMENT (75019) 147 rue de Crimée.
Né à NEUILLY SUR SEINE (92200), le 27 mai 1969.

Désignation des BIENS :

- un bien immobilier désigné comme suit :

A CAP-D'AIL (ALPES-MARITIMES) 06320, lieudit MALA,
Une propriété, sur laquelle sont édifiées une tourette comprenant une pièce, une petite maison élevée sur rez-de-chaussée d'un étage comprenant living et deux chambres, et une terrasse sur laquelle existe une buanderie et une cuisine Jardin attenant.

Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
AI	3	PLAG DE LA MALA	00 ha 03 a 38 ca

- un bien immobilier désigné comme suit :

Dans un ensemble immobilier situé à CAP-D'AIL (ALPES-MARITIMES) (06320) lieudit Mala, en bordure d'un chemin communal dit "Chemin de Mala" sans numéro, dénommé "EDEN BOX" :

Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
AI	21	1 allée Mala	00 ha 08 a 35 ca

24, rue Vignon - 75009 PARIS - Téléphone : 01.44.51.01.23 - Télécopie : 01.44.51.01.24

Parking : Place de la Madeleine

Société titulaire d'un office Notarial - Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.
RCS Paris D331022772. - Tva n°FR79331022772

Désignation des BIENS :

Lot numéro vingt-trois (23) :

Un local à usage de garage situé au rez-de-chaussée dudit bâtiment.
Portant le numéro CINQ du cahier des charges règlement de copropriété.

Et les cent un / quatre millèmes (101 / 4000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Tels que les BIENS ont été désignés aux termes de l'état descriptif de division ci-après énoncé, avec tous immeubles par destination pouvant en dépendre.

ATTRIBUTIONS

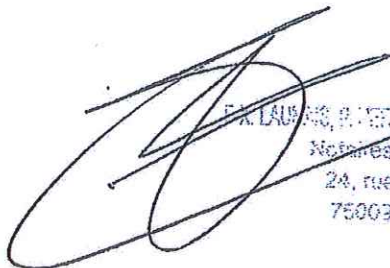
Monsieur Julien BOUSAC

Afin de lui fournir sa part, il est attribué à Monsieur Julien BOUSAC, qui accepte, les biens sus-visés.

SOLTE

Le partage a été conclu moyennant une soulte à la charge de Madame Frédérique LAVERGNE d'un montant de CENT CINQUANTE-DEUX MILLE EUROS (152 000,00 EUR) payée comptant et quittancée à l'acte.

Fait pour valoir ce que de droit,
Le 23 mars 2018


P. LAURENT, A. BERTHOUD, J. BURETZ
Notaires Associés
24, rue Vignon
75009 PARIS